



Commission économique pour l'Europe

Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance

Quarante-troisième session

Genève, 11-14 décembre 2023

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Ressources financières nécessaires à l'application de la Convention**Ressources financières nécessaires à l'application de la Convention* ******Note du secrétariat***Résumé*

La présente note porte sur les ressources financières nécessaires à l'application de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance en 2024 et 2025. Elle décrit en particulier les besoins du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP), comme le prévoit le Protocole relatif au financement à long terme de l'EMEP (Protocole EMEP), et contient des informations financières sur les activités destinées à soutenir l'application de la Convention et de ses Protocoles dans les pays en transition économique et les travaux menés par le secrétariat pour appuyer les activités intergouvernementales exécutées au titre de la Convention.

On y trouvera également des recommandations adressées à l'Organe exécutif de la Convention, conformément au Protocole EMEP et à la décision révisée 2002/1 de l'Organe exécutif (ECE/EB.AIR/77/Add.1, annexe I, ECE/EB.AIR/137, par. 54 d), décision 2018/8, décision 2019/22, décision 2021/4 et décision 2022/5).

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

** Le présent document a été soumis tardivement en raison d'une erreur à l'étape de la soumission dans gDoc.



Introduction

1. La section I du présent document décrit les besoins financiers du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) pour 2024, comme le prévoit l'article 5 du Protocole relatif au financement à long terme du Programme concerté (Protocole EMEP). La section II présente les ressources financières requises pour la période 2024 pour les activités de base non visées par le Protocole, comme le prévoit la décision 2002/1 révisée de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (ECE/EB.AIR/77/Add.1, annexe I, ECE/EB.AIR/137, par. 54 d), décision 2018/8, décision 2019/22, décision 2021/4 et décision 2022/5). La section III présente des informations financières sur les activités visant à soutenir la promotion et la mise en application de la Convention, et la section IV des informations sur le montant des ressources dont le secrétariat a besoin pour appuyer les activités intergouvernementales menées au titre de la Convention. Sont également énoncés dans le présent document des recommandations adressées à l'Organe exécutif et les motifs sur lesquels elles reposent, comme le prévoient le Protocole EMEP et la décision 2002/1 révisée.

I. Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe

2. Compte tenu des décisions prises par l'Organe directeur de l'EMEP et le Groupe de travail des effets à leur neuvième session commune (Genève, 11-15 septembre 2023) (ECE/EB.AIR/GE.1/2023/2–ECE/EB.AIR/WG.1/2023/2, à paraître), on trouvera dans la présente section un point sur l'état du fonds d'affectation spéciale de l'EMEP et sur les contributions des Parties, y compris les arriérés. Elle contient également un projet de budget détaillé de l'EMEP pour 2024, un barème révisé des contributions pour 2024 et un projet d'annexe révisée au Protocole EMEP.

A. État des contributions au fonds d'affectation spéciale et des contributions extrabudgétaires

3. On trouvera dans le tableau 1 ci-dessous un état récapitulatif des contributions versées par les Parties à la Convention pour le financement à long terme de l'EMEP. Le montant des contributions en espèces reçues s'élevait à 1 989 511 dollars au 25 septembre 2023. Les Parties ci-après ne s'étaient pas encore acquittées des contributions au fonds d'affectation spéciale attendues pour 2023 : Bélarus, Fédération de Russie, France, Hongrie, Monténégro, République de Moldova, Roumanie et Ukraine.

4. En sus des contributions récapitulées dans le tableau 1, des contributions volontaires extrabudgétaires ont été versées directement aux centres EMEP. En 2022, le Centre de synthèse météorologique-Ouest (CSM-O) a fait état de contributions en nature d'une valeur de 789 211 dollars (de la part du Ministère norvégien du climat et de l'environnement, du Conseil des ministres des pays nordiques, de la Commission pour la protection de l'environnement marin de la mer Baltique (Commission d'Helsinki), de la Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (Convention OSPAR), de l'Union européenne et de l'Institut météorologique norvégien), le Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI) de contributions en nature d'une valeur de 182 151 dollars (de l'International Institute for Applied Systems Analysis), le Centre des inventaires et des projections des émissions (CIPE) de contributions en nature valant 222 274 dollars (de la part de l'Albanie, de l'Autriche, de la Croatie, de la Finlande, de la France, de la Macédoine du Nord, des Pays-Bas (Royaume des), de la Pologne, du Portugal, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Serbie, de la Türkiye et de l'Union européenne), le Centre de synthèse météorologique-Est (CSM-E) d'une contribution en nature valant 20 006 dollars (de la part de la Commission d'Helsinki) et le Centre de coordination pour les questions chimiques d'une contribution en nature de 2 919 dollars.

5. Selon les comptes du secrétariat, le total des arriérés en espèces et en nature s'élevait à 270 463 dollars au 1^{er} janvier 2023, contre 2 742 dollars au 1^{er} janvier 2022.

6. Au 1^{er} janvier 2023, les Parties ci-après ne s'étaient pas acquittées de toutes leurs contributions : la Bosnie-Herzégovine (pour 2022), la Fédération de Russie (pour 2022), le Liechtenstein (pour 2021 et 2022), la Macédoine du Nord (pour 2022), le Portugal (pour 2021 (partiellement)), la République de Moldova (pour 2018, 2019 et 2020), la Roumanie (pour 2022), la Türkiye (pour 2022) et l'Ukraine (pour 2022). Au 25 septembre 2023, la Bosnie-Herzégovine, le Liechtenstein, la Macédoine du Nord, le Portugal, la Roumanie et la Türkiye s'étaient acquittés de leurs arriérés. Dans une lettre datée du 2 août 2023¹, la Fédération de Russie a informé le secrétariat de la CEE que ses contributions obligatoires au fonds d'affectation spéciale de l'EMEP qui restaient dues pour 2022 et 2023 avaient été versées directement au CSM-E.

B. Budget et contributions obligatoires pour 2023

7. À sa quarante-deuxième session (Genève, 12-16 décembre 2022), l'Organe exécutif a approuvé l'affectation précise des ressources d'un montant de 2 358 700 dollars en 2023 et a prié l'Organe directeur de lui présenter, avec le concours de son bureau, un projet de budget détaillé pour 2024, en vue de son adoption par l'Organe exécutif à sa quarante-troisième session (ECE/EB.AIR/150, par. 37 a) et g)). À leur neuvième session commune, l'Organe directeur de l'EMEP et le Groupe de travail des effets sont convenus de transmettre le projet de budget détaillé de l'EMEP pour 2024 à l'Organe exécutif pour examen complémentaire. Le tableau 2 ci-après contient le budget détaillé de l'EMEP pour 2024 tel que proposé par le Bureau de l'Organe directeur de l'EMEP.

8. L'Organe directeur et le Groupe de travail ont constaté en outre que le budget total avait perdu environ un tiers de sa valeur au cours des quinze dernières années et qu'il était à présent insuffisant pour financer les tâches prioritaires, et ils ont demandé que cette question soit portée à l'attention de l'Organe exécutif.

9. À sa quarante et unième session (Genève, 6-8 décembre 2021), l'Organe exécutif a demandé au secrétariat de présenter une version révisée de l'annexe au Protocole EMEP et un barème révisé des contributions obligatoires pour 2023 basé sur le barème des quotes-parts de l'ONU, pour examen à sa quarante-deuxième session, en 2022. Un barème révisé des contributions a été présenté à l'Organe exécutif à sa quarante-deuxième session, mais ce dernier a décidé d'appliquer, en 2023, le barème des contributions obligatoires approuvé précédemment, tel qu'il figure dans le tableau 3 du document ECE/EB.AIR/2021/1 (ECE/EB.AIR/150, par. 37 e)). On trouvera dans le tableau 3 ci-après le barème des contributions obligatoires pour 2024, basé sur le barème des quotes-parts de l'ONU pour 2021. Un projet d'annexe révisée au Protocole EMEP figure dans l'annexe au présent document.

C. Décisions proposées

10. L'Organe exécutif souhaitera peut-être :

- a) Décider de l'utilisation détaillée des ressources en 2024 ;
- b) Approuver le barème des contributions obligatoires des Parties pour 2024 (voir tableau 3 ci-dessous) ;
- c) Constater qu'il n'y a pas assez de ressources pour financer les activités menées au titre du Protocole de l'EMEP et s'associer à l'appel que l'Organe directeur a lancé aux Parties au Protocole pour qu'elles envisagent de verser de nouvelles contributions volontaires (en nature ou en espèces, par l'intermédiaire du fonds d'affectation spéciale) afin que les activités, en particulier d'éventuelles activités supplémentaires à mener compte tenu de la révision future du Protocole de Göteborg, puissent être exécutées conformément à ce qui est prévu dans le projet de plan de travail relatif à l'application de la Convention pour 2024-2025 (ECE/EB.AIR/2023/1) ;

¹ Disponible à l'adresse suivante : <https://unece.org/info/events/event/371556>.

- d) Prier l'Organe directeur de lui présenter, avec le concours de son bureau, un projet de budget détaillé pour 2025 afin qu'il l'adopte à sa quarante-quatrième session ;
- e) Exhorter les Parties qui ne l'ont pas encore fait à verser leur contribution en espèces pour 2023 au fonds d'affectation spéciale et, en 2024, à la verser à temps pour qu'elle parvienne au fonds au cours du premier semestre ;
- f) Exhorter les Parties ayant des arriérés à les acquitter intégralement auprès du fonds d'affectation spéciale ;
- g) Modifier le Protocole EMEP en adoptant, conformément au paragraphe 3 de l'article 4 du Protocole, l'annexe révisée jointe au présent document ;
- h) Se prononcer sur l'état de la contribution de la Fédération de Russie au CSM-E.

II. Activités de base non visées par le Protocole relatif au financement à long terme du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe

11. La présente section décrit les ressources nécessaires à l'exécution des activités de base qui ne sont pas financées au titre du Protocole EMEP, compte tenu des décisions prises par l'Organe directeur de l'EMEP et le Groupe de travail des effets à leur neuvième session commune. Comme prévu dans la décision 2002/1 révisée, on y trouvera les montants des contributions, en espèces ou en nature, versées par les Parties en 2022 et 2023. Sont également présentés, pour examen par l'Organe exécutif, un budget pour 2024 et des budgets provisoires pour 2025 et 2026. On y trouvera aussi un barème des contributions recommandées pour 2024, fondé sur le barème des quotes-parts de l'ONU le plus récent.

A. Contributions versées par les Parties en 2022 et 2023 et utilisation de ces contributions

12. À sa quarante-deuxième session, l'Organe exécutif a décidé d'adopter, pour les activités de base non financées au titre du Protocole EMEP, un budget total pour 2023 de 2 358 700 dollars (ECE/EB.AIR/150, par. 39 c)).

13. Tout au long de l'année 2022 et en 2023, les Parties ont versé des contributions en espèces au fonds d'affectation spéciale conformément à la décision 2002/1 révisée. On trouvera dans les tableaux 4 (contributions en espèces pour 2022) et 5 (contributions en espèces pour 2023, au 25 septembre) ci-après les contributions recommandées aux Parties par l'Organe exécutif ainsi que les contributions effectivement versées.

14. Pour 2022, 40 Parties avaient fait des contributions s'élevant au total à 2 605 185 dollars, dont 1 791 332 dollars en nature directement fournis aux centres et 813 853 dollars en espèces versés au fonds d'affectation spéciale.

15. Au 25 septembre 2023, l'Allemagne, l'Italie, la Norvège, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suède et la Suisse avaient annoncé leur contribution en nature pour 2022 et 2023 au secrétariat, conformément aux dispositions de la décision 2002/1 révisée. Les montants correspondants sont indiqués dans les tableaux 6 et 7 ci-dessous. Les contributions enregistrées pour financer les activités relatives aux effets en 2022 figurent dans le tableau 8 ci-dessous. Le tableau 9 détaille quant à lui l'utilisation qui a été faite des contributions en espèces, préaffectées ou non, sur la période 2013-2023.

16. Les contrats pour l'année en cours sont établis en fonction des contributions au fonds d'affectation spéciale versées par les Parties l'année précédente. Les contributions non préaffectées sont réparties à égalité entre les centres.

17. L'Organe exécutif voudra peut-être prendre note des contributions additionnelles des pays chefs de file de programme et de ceux qui accueillent les centres de programme. Plusieurs Parties ont fourni un appui supplémentaire en accueillant des réunions d'équipes spéciales, des ateliers ou des réunions d'experts.

B. Budget et contributions nécessaires pour 2024 et budgets provisoires pour 2025 et 2026

18. À sa quarante-deuxième session, l'Organe exécutif a décidé que le montant du budget destiné au financement des activités de base non financées au titre du Protocole EMEP serait fixé provisoirement à 2 358 700 dollars (y compris une marge de 3 % pour les dépenses d'appui aux programmes) pour 2024 et à 2 358 700 dollars pour 2025. On trouvera dans le tableau 10 le détail du budget pour les différents éléments des activités relatives aux effets (dépenses de coordination internationale), tels qu'approuvés par l'Organe directeur de l'EMEP et le Groupe de travail des effets à leur neuvième session commune.

19. On trouvera dans le tableau 12 ci-dessous un barème recommandé des contributions pour 2024, établi sur la base de la version la plus récente du barème des quotes-parts de l'ONU.

20. Le Groupe de travail a recommandé à l'Organe exécutif d'approuver le budget provisoire d'un montant de 2 358 700 dollars par an pour 2025 et 2026 au titre des activités de base.

C. Décisions proposées

21. L'Organe exécutif souhaitera peut-être :

a) Prendre note des contributions versées au fonds d'affectation spéciale au titre des activités relatives aux effets pour 2022 et 2023 ;

b) Exhorter toutes les Parties qui ne l'ont pas encore fait à verser sans tarder au fonds d'affectation spéciale les contributions recommandées pour financer les activités de base, la poursuite des programmes internationaux concertés reposant sur la disponibilité d'un financement à long terme ;

c) Décider que les principales dépenses de coordination internationale au titre du financement des activités de base relevant de la Convention et de ses Protocoles, autres que celles qui concernent le Protocole EMEP, s'élèveront à 2 358 700 dollars en 2024 et, provisoirement, à 2 358 700 dollars en 2025 et 2 358 700 dollars en 2026 ;

d) Approuver le barème des contributions des Parties recommandé pour 2024 tel qu'il figure dans le tableau 11 ci-dessous ;

e) Prier le secrétariat d'informer les Parties du montant des contributions au fonds d'affectation spéciale qu'il est recommandé de verser pour financer le budget de 2024, en les invitant à verser ces contributions comme convenu dans la décision 2002/1 révisée, avant le 30 novembre 2024 ;

f) Noter avec satisfaction l'appui indispensable qui est fourni à la Convention et à ses organes par les pays chefs de file, les pays qui hébergent des centres de coordination et ceux qui organisent des réunions ainsi que par les pays qui financent les activités de leur centre de liaison ou point de contact national, et la participation active d'experts nationaux ;

g) Inviter le secrétariat à lui communiquer, à sa quarante-quatrième session, des renseignements sur l'état, au 30 novembre 2024, des contributions au fonds d'affectation spéciale pour les activités relatives aux effets, et à utiliser ce montant comme base de calcul pour le financement de ces activités en 2025 ;

h) Décider que, au cas où le montant des contributions serait inférieur au montant convenu de 2 358 700 dollars pour les dépenses, les contributions non affectées seraient réparties à égalité entre les centres.

III. Promotion et application de la Convention

22. La présente section porte sur le financement des activités inscrites aux sections IV (renforcement des capacités) et V (communication, sensibilisation et coopération) du plan de travail relatif à l'application de la Convention.

A. Contributions reçues et dépenses engagées en 2022 et 2023

23. À sa quarante et unième session, l'Organe exécutif a adopté pour 2022-2023 un budget de 1 860 000 dollars pour la promotion et l'application de la Convention dans les pays d'Europe orientale, d'Europe du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale ainsi qu'en Türkiye.

24. En 2022, des contributions d'un montant total de 272 744 dollars ont été versées par l'Allemagne, la Norvège et la Suisse. En 2023 (au 25 septembre), l'Allemagne, le Conseil des ministres des pays nordiques et l'Union européenne avaient versé des contributions d'un montant total de 425 121 dollars (voir tableau 12 ci-dessous). Certaines des contributions reçues en 2022 ont été dépensées en 2023 et certaines contributions reçues en 2023 seront utilisées à la fin de 2023.

25. Les dépenses se sont élevées à 718 721 dollars en 2022 et, au 25 septembre 2023, le montant estimatif des dépenses s'élevait à 411 016 dollars pour 2023 (tableau 13 ci-dessous). Ces dépenses concernaient l'organisation et l'animation d'ateliers et de réunions, d'autres services de consultants et l'appui du personnel du secrétariat aux activités visées aux sections IV et V du plan de travail pour 2022-2023 relatif à l'application de la Convention.

B. Ressources nécessaires pour les activités de renforcement des capacités et de communication, de sensibilisation et de coopération pour 2024-2025

26. Le projet de budget pour les activités de renforcement des capacités visant à faire progresser la ratification et l'application de la Convention, visées à la section IV du projet de plan de travail pour 2024-2025 relatif à l'application de la Convention, représente un montant total de 1 745 618 dollars pour 2024-2025. Le budget détaillé pour chaque année est présenté dans le tableau 14 ci-dessous.

27. Le projet de budget pour les activités de communication, de sensibilisation et de coopération visées à la section V du projet de plan de travail pour 2024-2025 relatif à l'application de la Convention s'élève à 724 710 dollars pour 2024-2025. Le budget détaillé pour chaque année est présenté dans le tableau 15 ci-dessous.

C. Décisions proposées

28. L'Organe exécutif souhaitera peut-être :

a) Prendre note des contributions versées par plusieurs Parties au fonds d'affectation spéciale pour les activités de renforcement des capacités et de sensibilisation en 2022 et 2023 et remercier ces Parties de leurs contributions ;

b) Décider que le budget consacré aux activités de renforcement des capacités visant à faire progresser la ratification et l'application de la Convention en 2024-2025 s'élèvera à 1 745 618 dollars ;

c) Décider que le budget consacré aux activités de communication, de sensibilisation et de coopération en 2024-2025 s'élèvera à 724 710 dollars ;

d) Prendre note des annonces de contribution faites par certaines Parties et organisations aux fins du financement des activités visées aux sections IV (renforcement des capacités) et V (communication, sensibilisation et coopération) du projet de plan de travail relatif à l'application de la Convention ;

e) Inviter les Parties à verser des contributions volontaires sans tarder afin que les activités énoncées aux sections IV et V du projet de plan de travail pour 2024-2025 relatif à l'application de la Convention puissent être menées à bien.

IV. Activités intergouvernementales

29. À sa vingt-quatrième session (Genève, 11-14 décembre 2006), l'Organe exécutif a adopté la décision 2006/12, selon laquelle les frais de voyage des membres du secrétariat qui se rendent à des réunions de la Convention, ou à des réunions où ils représentent la Convention, devraient être, chaque fois que possible, financés par un fonds d'affectation spéciale des Nations Unies (ECE/EB.AIR/89/Add.1). Depuis lors, le fonds d'affectation spéciale a été utilisé pour financer les frais de voyage des membres du secrétariat, mais aussi certaines activités de ce dernier.

30. La Norvège a versé 30 562 dollars en 2022. Au 15 septembre 2023, aucune contribution en espèces n'avait été reçue pour 2023. L'Allemagne a fourni une contribution volontaire en finançant un poste dans le cadre du Programme des administrateurs auxiliaires pour la période allant d'octobre 2022 à octobre 2024.

31. En 2022, les dépenses relatives aux activités intergouvernementales se sont élevées à 40 358 dollars, y compris les dépenses d'appui aux programmes. Au 15 septembre, les dépenses engagées en 2023 s'élevaient à 80 059 dollars, y compris les dépenses d'appui aux programmes. Ces dépenses concernaient les voyages officiels des membres du secrétariat qui se sont rendus à des réunions intéressant la Convention et le financement d'un poste temporaire à l'appui des activités menées au titre de la Convention.

32. À la quarante-deuxième session de l'Organe exécutif, le secrétariat a présenté une note intitulée « Ressources allouées au secrétariat pour l'appui aux activités de base menées au titre de la Convention » (ECE/EB.AIR/2022/9) dans laquelle il décrit les mécanismes de financement des différentes activités menées au titre de la Convention ainsi que les besoins en ressources à combler pour que les activités intergouvernementales puissent être menées à bien et des moyens possibles de les satisfaire. L'Organe exécutif a décidé de restructurer certaines activités en 2023.

33. Après avoir consulté le Bureau de l'Organe exécutif, le secrétariat a évalué les besoins en ressources à combler pour qu'il puisse accomplir ses fonctions essentielles et exécuter les activités définies dans le projet de plan de travail pour 2024-2025 relatif à l'application de la Convention, en plus des ressources fournies par la CEE au titre du budget ordinaire de l'ONU. Les ressources nécessaires pour 2025 sont énoncées dans le tableau 16 ci-dessous. Un barème indicatif des contributions qui seraient nécessaires pour financer ces activités est présenté dans un document informel qui accompagne le présent document.

34. Le secrétariat a établi une proposition concernant le degré de priorité à accorder à ses activités en 2024, compte tenu du déficit de ressources actuel, qui figure dans un document informel qui accompagne le présent document.

35. Le tableau 17 récapitule les ressources nécessaires aux fins de l'application de la Convention en 2024-2025, en plus de celles qui proviennent du budget ordinaire de l'ONU.

36. L'Organe exécutif souhaitera peut-être :

a) Prendre note des besoins en ressources pour l'exécution des activités intergouvernementales au titre de la Convention en 2025 ainsi que du barème indicatif des contributions recommandées qui figure dans un document informel accompagnant le présent document, et inviter les Parties à verser des contributions ;

b) Remercier l'Allemagne de sa contribution dans le cadre du Programme des administrateurs auxiliaires et encourager la mobilisation de ressources en 2024 aux fins du financement du poste correspondant au-delà d'octobre 2024 ;

c) Prendre note des annonces de contribution faites par certaines Parties ;

d) Décider des priorités concernant les activités du secrétariat en 2024 ;

e) Prendre note du récapitulatif des ressources nécessaires aux fins de l'application de la Convention en 2024-2025, tel qu'il est présenté dans le tableau 17.

Tableau 1
Contributions au financement de l'EMEP, au 25 septembre 2023
(En dollars des États-Unis)

Parties	Date d'entrée en vigueur du Protocole EMEP	Contributions reçues			Contributions 2023	
		En nature 1981-2010	En espèces 1981-2022	Arriérés au 1 ^{er} janvier 2023	Attendues	Reçues
Albanie	6 sept. 2011	-	4 770	-	530	530
Allemagne	28 janvier 1988	-	13 150 496	-	403 790	403 790
Arménie	21 janvier 2014	-	3 270	-	460	460
Autriche	28 janvier 1988	-	1 433 404	-	44 890	44 890
Bélarus	28 janvier 1988	120 650	37 810	-	3 250	-
Belgique	28 janvier 1988	-	1 695 683	-	54 440	54 440
Bosnie-Herzégovine	6 mars 1992	-	13 945	790	790	1 580
Bulgarie	28 janvier 1988	60 169	40 650	-	3 050	3 050
Canada	28 janvier 1988	-	86 614	-	Contribution volontaire	-
Chypre	18 février 1992	-	56 528	-	2 390	2 390
Croatie	8 octobre 1992	-	109 071	-	5 110	5 110
Danemark	28 janvier 1988	-	1 189 250	-	36 730	36 730
Espagne	28 janvier 1988	-	3 923 654	-	142 290	142 290
Estonie	7 mars 2002	-	33 759	-	2 590	2 590
États-Unis d'Amérique	28 janvier 1988	-	179 850	-	Contribution volontaire	-
Fédération de Russie	28 janvier 1988	2 434 909	2 383 139	159 460	159 460	-
Finlande	28 janvier 1988	-	1 015 889	-	27 920	27 920
France	28 janvier 1988	-	9 146 119	-	293 530	-
Géorgie	8 mai 2014	-	4 260	-	530	530
Grèce	22 septembre 1988	-	755 514	-	24 270	24 270
Hongrie	28 janvier 1988	24 945	294 238	-	13 660	-
Irlande	28 janvier 1988	-	573 848	-	24 600	24 600
Italie	12 avril 1989	-	6 835 782	-	219 270	219 270
Lettonie	19 mai 1997	-	46 680	-	3 120	3 120
Liechtenstein	28 janvier 1988	-	12 199	1 200	600	1 800
Lituanie	7 novembre 2003	-	53 200	-	4 710	4 710
Luxembourg	28 janvier 1988	-	114 738	-	4 440	4 440
Macédoine du Nord	31 mars 2010	-	4 950	460	460	920
Malte	12 juin 1997	-	19 470	-	1 130	1 130
Monaco	25 novembre 1999	-	8 512	-	730	730
Monténégro	23 octobre 2006	-	3 455	-	260	-
Norvège	28 janvier 1988	-	1 437 519	-	49 990	49 990
Pays-Bas (Royaume des)	28 janvier 1988	-	2 933 528	-	89 910	89 910
Pologne	13 décembre 1988	131 337	919 303	-	53 180	53 180
Portugal	10 avril 1989	-	595 071	43	23 210	23 210 ^a
République de Moldova	26 juillet 2016	-	650	700	200	-
Roumanie	27 juillet 2003	-	138 780	13 130	13 130	13 130
Royaume-Uni	28 janvier 1988	-	8 977 285	-	302 810	302 810
Serbie	27 avril 1992	-	60 725	-	1 860	1 860

Parties	Date d'entrée en vigueur du Protocole EMEP	Contributions reçues			Contributions 2023	
		En nature 1981-2010	En espèces 1981-2022	Arriérés au 1 ^{er} janvier 2023	Attendues	Reçues
Slovaquie	28 mai 1993	-	175 385	-	10 140	10 140
Slovénie	6 juillet 1992	-	120 156	-	5 040	5 040
Suède	28 janvier 1988	-	1 908 389	-	60 070	60 070
Suisse	28 janvier 1988	-	2 090 097	-	76 320	76 320
Tchéquie	1 ^{er} janvier 1993	-	455 012	-	20 620	20 620
Türkiye	28 janvier 1988	-	1 052 159	90 900	90 900	181 800
Ukraine	28 janvier 1988	180 164	79 617	3 780	3 780	-
Union européenne	28 janvier 1988	-	2 397 397	-	78 540	78 540
ex-Tchécoslovaquie		113 405	-	-	-	-
ex-République démocratique allemande		171 052	-	-	-	-
ex-Union soviétique		2 669 522	-	-	-	-
ex-Yougoslavie		-	25 699	-	-	-
Total	47 Parties	5 906 153	67 000 309	270 463	2 358 700	1 989 511

^a Le Portugal a versé un montant total de 34 901 dollars en 2023. Le montant du dépassement de la contribution obligatoire à l'EMEP, qui s'élève à 11 691 dollars, sera pris en compte dans la contribution obligatoire à l'EMEP pour 2024.

Tableau 2

Projet de budget de l'EMEP pour 2024, financé par des contributions obligatoires

(En dollars des États-Unis)

Domaine d'activité	Total	CCQC	CSM-E	CSM-O (global) ^a	CSM-O (seul) ^b	CIPE	CMEI
A. Surveillance atmosphérique	824 000	824 000	-	-	-	-	-
B. Modélisation atmosphérique	856 000	-	400 000	456 000	456 000	-	-
C. Calculs des relations source-récepteur	177 000	-	59 000	118 000	118 000	-	-
D. Modèles d'évaluation intégrée	169 000	-	-	169 000	-	-	169 000
E. Inventaires des émissions	264 000	-	-	264 000	-	264 000	-
Total partiel	2 290 000	824 000	459 000	1 007 000	574 000	264 000	169 000
F. Dépenses d'appui aux programmes (3 %)	68 700						
Total	2 358 700						

^a Budget du CSM-O, du CIPE et du CMEI financé par des contributions obligatoires.

^b Budget du CSM-O uniquement.

Tableau 3

Barème des contributions de l'EMEP calculé sur la base du barème des quotes-parts de l'ONU pour 2021 et du barème des contributions pour 2024

(En dollars des États-Unis)

<i>Parties</i>	<i>Taux de contribution au budget de l'ONU 2021 (%)</i>	<i>Part du budget de l'EMEP (%)</i>	<i>Barème des contributions à l'EMEP (%)</i>	<i>Barème des contributions pour 2024 (dollars É.-U.)</i>
<i>États non membres de l'Union européenne parties au Protocole EMEP</i>				
Albanie	0,008	0,0232	0,0234	550
Arménie	0,007	0,0203	0,0205	480
Bélarus	0,041	0,1191	0,1198	2 830
Bosnie-Herzégovine	0,012	0,0348	0,0351	830
Canada	2,628	<i>a</i>	<i>a</i>	<i>a</i>
États-Unis d'Amérique	22,000	<i>a</i>	<i>a</i>	<i>a</i>
Fédération de Russie	1,866	5,4191	5,4520	128 600
Géorgie	0,008	0,0232	0,0234	550
Liechtenstein	0,010	0,0290	0,0292	690
Macédoine du Nord	0,007	0,0203	0,0205	480
Monaco	0,011	0,0319	0,0321	760
Monténégro	0,004	0,0116	0,0117	280
Norvège	0,679	1,9719	1,9839	46 790
République de Moldova	0,005	0,0145	0,0146	340
Royaume-Uni	4,375	12,7056	12,7828	301 510
Serbie	0,032	0,0929	0,0935	2 200
Suisse	1,134	3,2933	3,3133	78 150
Türkiye	0,845	2,4540	2,4689	58 230
Ukraine	0,056	0,1626	0,1636	3 860
<i>Parties de l'Union européenne</i>				
Allemagne	6,111	17,7472	17,8550	421 150
Autriche	0,679	1,9719	1,9839	46 790
Belgique	0,828	2,4046	2,4192	57 060
Bulgarie	0,056	0,1626	0,1636	3 860
Chypre	0,036	0,1045	0,1052	2 480
Croatie	0,091	0,2643	0,2659	6 270
Danemark	0,553	1,6060	1,6157	38 110
Espagne	2,134	6,1974	6,2351	147 070
Estonie	0,044	0,1278	0,1286	3 030
Finlande	0,417	1,2110	1,2184	28 740
France	4,318	12,5401	12,6162	297 580
Grèce	0,325	0,9438	0,9496	22 400
Hongrie	0,228	0,6621	0,6662	15 710
Irlande	0,439	1,2749	1,2827	30 260
Italie	3,189	9,2613	9,3176	219 770
Lettonie	0,050	0,1452	0,1461	3 450
Lituanie	0,077	0,2236	0,2250	5 310
Luxembourg	0,068	0,1975	0,1987	4 690
Malte	0,019	0,0552	0,0555	1 310

<i>Parties</i>	<i>Taux de contribution au budget de l'ONU 2021 (%)</i>	<i>Part du budget de l'EMEP (%)</i>	<i>Barème des contributions à l'EMEP (%)</i>	<i>Barème des contributions pour 2024 (dollars É.-U.)</i>
Pays-Bas (Royaume des)	1,377	3,9990	4,0233	94 900
Pologne	0,837	2,4308	2,4455	57 680
Portugal	0,353	1,0252	1,0314	24 330
Roumanie	0,312	0,9061	0,9116	21 500
Slovaquie	0,155	0,4501	0,4529	10 680
Slovénie	0,079	0,2294	0,2308	5 440
Suède	0,871	2,5295	2,5449	60 030
Tchéquie	0,340	0,9874	0,9934	23 430
Union européenne	<i>b</i>	3,3300	3,3300	78 540
Total		99,4163	100,000	2 358 700
Azerbaïdjan	0,030	0,1367	<i>b</i>	<i>b</i>
Islande	0,036	0,0781	<i>b</i>	<i>b</i>
Kazakhstan	0,133	0,4967	<i>b</i>	<i>b</i>
Kirghizistan	0,002	0,0056	<i>b</i>	<i>b</i>
Total (hors Canada et États-Unis)	33,287	100,000		

^a Contribution volontaire.

^b Sans objet.

Tableau 4

Contributions en espèces, préaffectées ou non, versées en 2022 aux fins du financement des activités de base relevant de la Convention

(En dollars des États-Unis)

<i>Parties</i>	<i>PIC-Forêts</i>	<i>PIC-Eaux</i>	<i>PIC-Matériaux</i>	<i>PIC-Végétation</i>	<i>PIC-Surveillance intégrée</i>	<i>PIC-Modélisation et Cartographie</i>	<i>Santé</i>	<i>CMEI</i>	<i>Contributions en espèces préaffectées</i>	<i>Contributions en espèces non préaffectées</i>	<i>Total reçu en espèces</i>	<i>Contribution recommandée</i>
Albanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	527
Allemagne	27 705	-	-	-	-	-	-	-	27 705	-	27 705	400 801
Arménie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	461
Autriche	2 385	-	-	-	-	-	-	44 555	46 940	-	46 940	44 555
Azerbaïdjan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 225	3 225	3 225
Bélarus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 225	3 225	3 225
Belgique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	21 937	21 937	54 032
Bosnie-Herzégovine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	790	790	790
Bulgarie	525	-	-	-	-	-	-	-	525	3 027	3 552	3 027
Canada	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chypre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 369	2 369	2 369
Croatie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 068	5 068	5 068
Danemark	2 070	-	-	-	-	-	-	-	2 070	36 460	38 530	36 440
Espagne	5 310	-	-	-	-	-	-	-	5 310	-	5 310	141 235
Estonie	262	-	-	-	-	-	-	-	262	-	262	2 567
États-Unis d'Amérique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fédération de Russie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	158 280
Finlande	1 605	-	-	-	-	-	-	-	1 605	-	1 605	27 707
France	17 985	-	-	-	-	-	-	-	17 985	-	17 985	291 354
Géorgie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	527	527	527
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24 088
Hongrie	675	-	-	-	-	-	-	-	675	13 557	14 232	13 557
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24 417	24 417	24 417
Islande	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 823	1 823	1 843
Italie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	217 643
Kazakhstan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11 715	11 715	11 715
Kirghizistan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	132
Lettonie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 093

<i>Parties</i>	<i>PIC-Forêts</i>	<i>PIC-Eaux</i>	<i>PIC-Matériaux</i>	<i>PIC-Végétation</i>	<i>PIC-Surveillance intégrée</i>	<i>PIC-Modélisation et Cartographie</i>	<i>Santé</i>	<i>CMEI</i>	<i>Contributions en espèces préaffectées</i>	<i>Contributions en espèces non préaffectées</i>	<i>Total reçu en espèces</i>	<i>Contribution recommandée</i>
Liechtenstein	-	-	-	-	-	-	-	-	-	592	592	592
Lituanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 673	4 673	4 673
Luxembourg	318	-	-	-	-	-	-	-	318	4 409	4 727	4 409
Macédoine du Nord	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	461
Malte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 119	1 119	1 119
Monaco	-	-	-	-	-	-	-	-	-	724	724	724
Monténégro	24	-	-	-	-	-	-	-	24	238	262	263
Norvège	1 695	49 623	-	-	-	-	-	-	51 318	51 318	-	49 623
Pays-Bas (Royaume des)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	89 242	89 242	89 242
Pologne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	52 782	52 782	52 782
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23 035	23 035	23 035
République de Moldova	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	197
Roumanie	555	-	-	-	-	-	-	-	555	13 031	13 586	13 031
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	300 568
Serbie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 843	1 843	1 843
Slovaquie	810	-	-	-	-	-	-	-	810	-	810	10 069
Slovénie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 002	5 002	5 002
Suède	-	-	-	-	-	-	-	-	-	59 627	59 627	59 627
Suisse	6 780	-	-	-	-	-	-	-	6 780	75 751	82 537	75 751
Tchéquie	1 500	-	-	-	-	-	-	-	1 500	20 468	21 968	20 468
Türkiye	-	-	-	-	-	-	-	-	-	90 230	90 230	90 230
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 424	3 424	3 751
Union européenne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	78 545	78 545	78 545
Total	70 204	49 623	-	-	-	-	-	44 555	164 382	649 471	813 853	2 358 703

Note : Les contributions indiquées au titre des centres de programme et d'autres organes subsidiaires de la Convention comprennent les montants préaffectés à leurs activités. Les contributions recommandées sont celles qui ont été approuvées par l'Organe exécutif.

Abréviations : PIC-Forêts = Programme international concerté (PIC) d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les forêts ; PIC-Eaux = PIC d'évaluation et de surveillance de l'acidification des cours d'eau et des lacs ; PIC-Matériaux = PIC relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, y compris ceux des monuments historiques et culturels ; PIC-Végétation = PIC relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur la végétation naturelle et les cultures ; PIC-Surveillance intégrée = PIC de surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes ; PIC-Modélisation et cartographie = PIC de modélisation et de cartographie des charges et niveaux critiques ainsi que des effets, des risques et des tendances de la pollution atmosphérique ; Santé = Équipe spéciale mixte des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique.

Tableau 5

**Contributions en espèces, préaffectées ou non, versées en 2023 aux fins du financement des activités de base relevant de la Convention,
au 25 septembre 2023**

(En dollars des États-Unis)

<i>Parties</i>	<i>PIC-Forêts</i>	<i>PIC-Eaux</i>	<i>PIC-Matériaux</i>	<i>PIC-Végétation</i>	<i>PIC-Surveillance intégrée</i>	<i>PIC-Modélisation et Cartographie</i>	<i>Santé</i>	<i>CMEI</i>	<i>Contributions en espèces préaffectées</i>	<i>Contributions en espèces non préaffectées</i>	<i>Total reçu en espèces</i>	<i>Contribution recommandée</i>
Albanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	527
Allemagne	27 705	-	-	-	-	-	-	-	27 705	-	27 705	418 603
Arménie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	461
Autriche	2 385	-	-	-	-	-	-	44 125	46 510	-	48 896	46 511
Azerbaïdjan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 055	2 055	2 055
Bélarus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 808
Belgique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	41 938	41 938	56 718
Bosnie-Herzégovine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	822
Bulgarie	525	-	-	-	-	-	-	-	525	3 836	3 836	3 836
Canada	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chypre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 466	2 466	2 466
Croatie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 233	6 233	6 233
Danemark	2 070	-	-	-	-	-	-	-	2 070	37 880	39 950	37 880
Espagne	5 310	-	-	-	-	-	-	-	5 310	-	5 310	146 179
Estonie	262	-	-	-	-	-	-	-	262	-	262	2 567
États-Unis d'Amérique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fédération de Russie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	127 821
Finlande	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	28 564
France	17 985	-	-	-	-	-	-	-	17 985	-	17 985	295 782
Géorgie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	548	548	548
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22 262
Hongrie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15 618
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-	-	30 071	30 071	30 071
Islande	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 466
Italie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	218 446
Kazakhstan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9 110	9 110	9 110

<i>Parties</i>	<i>PIC-Forêts</i>	<i>PIC-Eaux</i>	<i>PIC-Matériaux</i>	<i>PIC-Végétation</i>	<i>PIC-Surveillance intégrée</i>	<i>PIC-Modélisation et Cartographie</i>	<i>Santé</i>	<i>CMEI</i>	<i>Contributions en espèces préaffectées</i>	<i>Contributions en espèces non préaffectées</i>	<i>Total reçu en espèces</i>	<i>Contribution recommandée</i>
Kirghizistan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	137
Lettonie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 120
Liechtenstein	-	-	-	-	-	-	-	-	-	685	685	685
Lituanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 274	5 274	5 274
Luxembourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 658	4 658	4 658
Macédoine du Nord	-	-	-	-	-	-	-	-	-	940	940	479
Malte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 301	1 301	1 301
Monaco	-	-	-	-	-	-	-	-	-	753	753	753
Monténégro	-	-	-	-	-	-	-	-	-	252	252	274
Norvège	1 695	46 511	-	-	-	-	-	-	1 695	-	48 206	46 511
Pays-Bas (Royaume des)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	94 324	94 324	94 324
Pologne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	57 334
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24 180	24 180	24 180
République de Moldova	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	342
Roumanie	555	-	-	-	-	-	-	-	555	13 031	13 586	21 372
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	299 687
Serbie	321	-	-	-	-	-	-	-	321	2 192	2 513	2 192
Slovaquie	810	-	-	-	-	-	-	-	810	-	810	10 617
Slovénie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 411	5 411	5 411
Suède	-	-	-	-	-	-	-	-	-	59 663	59 663	59 663
Suisse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	77 679	77 679	77 679
Tchéquie	1 500	-	-	-	-	-	-	-	1 500	23 290	24 790	23 290
Türkiye	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	57 882
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 836
Union européenne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	78 545	78 545	78 545
Total	61 123	46 511	-	-	-	-	-	44 125	151 759	528 701	680 460	2 358 700

Note : Les abréviations utilisées dans le tableau sont définies dans les notes du tableau 4 ci-dessus. Les contributions indiquées au titre des centres de programme et d'autres organes subsidiaires de la Convention comprennent les montants préaffectés à leurs activités. Les contributions recommandées sont celles qui ont été approuvées par l'Organe exécutif.

Tableau 6

Contributions en nature aux fins du financement en 2022 de certaines activités de base relevant de la Convention

(En dollars des États-Unis)

<i>Contributeurs en 2022</i>	<i>PIC-Forêts</i>	<i>PIC-Eaux</i>	<i>PIC-Matériaux</i>	<i>PIC-Végétation</i>	<i>PIC-Surveillance intégrée</i>	<i>CCE</i>	<i>CMD</i>	<i>Santé (par contributeur)</i>	<i>Total</i>
Allemagne ^a	543 680	-	-	-	-	800 073	-	-	1 343 753
Italie	-	-	48 000	-	-	-	-	-	48 000
Norvège ^b	-	190 012	35 879	-	-	-	-	-	225 891
Royaume-Uni ^d	-	-	-	116 703	-	-	-	-	116 703
Suède ^c	-	-	49 679	-	52 546	-	60 189	-	162 414
Suisse	3 339	-	-	-	-	-	-	-	3 339
Total (par entité)	547 019	190 012	133 558	116 703	52 546	800 073	60 189	0	1 900 100

Notes : Les abréviations des titres de colonne sont définies dans les notes du tableau 5. CCE = Centre de coordination pour les effets ; CMD = Centre de modélisation dynamique.

^a Contributions en nature d'une valeur de 490 400 et 721 666 euros, respectivement.

^b Contributions en nature d'une valeur de 1 933 000 et 365 000 couronnes norvégiennes, respectivement.

^c Contributions en nature d'une valeur de 520 000, 550 000 et 630 000 couronnes suédoises, respectivement.

^d Contribution en nature d'une valeur de 100 200 livres sterling.

Tableau 7

Contributions en nature aux fins du financement en 2023 de certaines activités de base relevant de la Convention (montants préliminaires au 25 septembre 2023)

(En dollars des États-Unis)

<i>Contributeurs en 2023</i>	<i>PIC- Forêts</i>	<i>PIC- Eaux</i>	<i>PIC-Matériaux</i>	<i>PIC-Végétation</i>	<i>PIC-Surveillance intégrée</i>	<i>CCE</i>	<i>CMD</i>	<i>Santé (par contributeur)</i>	<i>Total</i>
Allemagne ^a	519 955	-	-	-	-	577 607	-	10 532	1 108 094
Italie	-	-	48 000	-	-	-	-	-	48 000
Norvège ^b	-	190 012	35 879	-	-	-	-	-	225 891
Royaume-Uni ^e	-	-	-	125 677	-	-	-	-	125 677
Suède ^c	-	-	49 679	-	38 215	-	50 635	-	138 529
Suisse ^d	3 339	-	-	-	-	-	-	28 735	32 074
Total (par entité)	523 294	190 012	133 558	125 677	38 215	577 607	50 635	39 267	1 678 265

^a Contributions en nature d'une valeur de 469 000, 521 002 et 9 500 euros, respectivement.

^b Contributions en nature d'une valeur de 1 933 000 et 365 000 couronnes norvégiennes, respectivement.

^c Contributions en nature d'une valeur de 520 000, 400 000 et 530 000 couronnes suédoises, respectivement.

^d Contributions en nature d'une valeur de 3 339 dollars et 25 000 francs suisses, respectivement.

^e Contribution en nature d'une valeur de 101 005 livres sterling.

Tableau 8

Contributions enregistrées pour financer les activités relatives aux effets en 2022

(En dollars des États-Unis)

Activités	<i>Contributions versées en espèces par le fonds d'affectation spéciale</i>		Contributions en nature	Total des contributions enregistrées	Budget 2022	Déficit budgétaire (%)
	Contributions préaffectées	Contributions non préaffectées ^a				
PIC-Forêts	69 300	60 300	438 251	567 851	305 000	-
PIC-Eaux	49 600	60 300	190 012	299 912	260 000	-
PIC-Matériaux	-	60 300	133 558	193 858	310 000	37
PIC-Végétation	-	60 300	116 703	177 003	250 000	29
PIC-Surveillance intégrée	-	60 300	52 546	112 846	300 000	63
PIC-Modélisation et cartographie/CCE	-	60 300	800 073	860 373	310 000	-
PIC-Modélisation et cartographie/CMD	-	60 300	60 189	120 489	200 000	40
CMEI	44 500	60 300	-	104 800	240 000	57
Santé	-	60 300	-	60 300	115 000	48
Total	161 100	542 700	1 791 332	2 497 432	2 290 000	

Notes : Le budget total comprend une marge de 3 % au titre des dépenses d'appui aux programmes, qui représentent 62 700 dollars.

^a Les contributions non préaffectées ont été réparties à égalité entre les PIC, l'Équipe spéciale de la santé et le CMEI.

Tableau 9

Utilisation des contributions en espèces aux fins du financement des activités relatives aux effets sur la période 2013-2023

(En dollars des États-Unis)

Domaine d'activité	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023 ^a
<i>Contributions préaffectées</i>											
PIC-Forêts	36 700	59 900	54 600	35 900	52 200	56 900	56 900	66 400	60 500	69 300	70 200
PIC-Eaux	41 900	41 900	42 800	55 900	41 800	46 300	46 400	47 100	45 300	49 600	49 600
PIC-Matériaux	-	-	-	-	-	55 200	-	44 500	-	-	-
PIC-Végétation	-	-	-	8 000	-	-	-	-	-	-	-
PIC-Surveillance intégrée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CCE	-	-	-	-	76 100	-	-	-	-	-	-
CMD	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CMEI	38 600	38 600	37 800	40 800	36 800	36 900	37 000	37 700	36 300	42 200	44 500
Santé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total contributions préaffectées	117 200	140 400	135 200	140 600	206 900	195 300	145 400	195 700	144 100	161 100	164 300
PIC-Forêts	48 700	47 600	42 600	49 800	51 100	52 900	73 200	59 800	54 600	60 300	64 100
PIC-Eaux	48 700	47 600	42 600	49 800	51 000	52 900	73 200	59 800	54 600	60 300	64 100
PIC-Matériaux	48 700	47 600	42 600	49 800	51 100	52 900	73 200	59 800	54 600	60 300	64 100
PIC-Végétation	48 700	47 600	42 600	49 800	51 000	52 900	73 200	59 800	54 600	60 300	64 100
PIC-Surveillance intégrée	48 700	47 600	42 600	49 800	51 100	52 900	73 200	59 800	54 600	60 300	64 100
CCE	48 700	47 600	42 600	49 800	51 000	52 900	73 200	59 800	54 600	60 300	64 100

Domaine d'activité	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023 ^a
CMD	-	-	-	-	-	-	-	59 800	54 600	60 300	64 100
CMEI	48 700	47 600	42 600	49 800	51 000	52 900	73 200	59 800	54 600	60 300	64 100
Santé	48 700	47 600	42 600	49 800	51 100	52 900	73 200	59 800	54 600	60 300	64 100
Total contributions non préaffectées	389 600	380 800	340 800	398 400	408 800	423 200	585 600	538 200	491 400	542 700	576 900

Notes : Les abréviations utilisées dans le tableau sont définies dans les notes des tableaux 4 et 6 ci-dessus.

^a Montants engagés mais non encore débités du fonds d'affectation spéciale.

^b Les contributions non préaffectées ont été réparties à égalité entre les PIC, l'Équipe spéciale de la santé et le CMEI.

Tableau 10

Dépenses de coordination internationale en 2024 pour les activités de base non financées au titre du Protocole EMEP

(En dollars des États-Unis)

Activités	PIC-Forêts CCP ^a	PIC-Eaux PC ^b	PIC- Matériaux CRPP ^c	PIC- Végétation CCP ^d	PIC- Surveillance intégrée CP ^e	PIC- Modélisation et cartographie CCE ^f	PIC- Modélisation et cartographie CDM ^g	Santé ^h	CMEI ⁱ	Total partiel par activité
Surveillance et évaluation	100 000	60 000	70 000	30 000	75 000	-	-	-	-	335 000
Dose-effet	40 000	60 000	75 000	75 000	40 000	-	30 000	-	-	290 000
Charges et niveaux critiques	45 000	35 000	70 000	55 000	30 000	135 000	50 000	-	-	370 000
Modélisation dynamique	35 000	40 000	35 000	20 000	80 000	140 000	100 000	-	-	350 000
Gestion de base de données	85 000	65 000	60 000	70 000	75 000	35 000	20 000	-	-	390 000
Total (par entité)	305 000	260 000	310 000	250 000	300 000	310 000	200 000	115 000	240 000	2 290 000^j

Notes : Les abréviations utilisées dans le tableau sont définies dans les notes des tableaux 4 et 6 ci-dessus. En outre, CP = Centre du programme ; CCP = Centre de coordination du programme ; CRPP = Centre de recherche principal du programme.

^a Pays chef de file : Allemagne. Centre de coordination du Programme : Institut von Thünen de recherche sur les écosystèmes forestiers, Eberswalde (Allemagne).

^b Pays chef de file : Norvège. Centre du programme : Institut norvégien de recherche sur l'eau (NIVA), Oslo.

^c Pays chefs de file : Suède et Italie. Centre principal de recherche du programme : RISE KIMAB, Stockholm.

^d Pays chef de file : Royaume-Uni. Centre de coordination du programme : Centre for Ecology and Hydrology, Bangor (Royaume-Uni).

^e Pays chef de file : Suède. Centre du programme : Université suédoise des sciences agricoles, Uppsala (Suède).

^f Pays chef de file : France. CCE : Agence fédérale de l'environnement, Dessau (Allemagne).

^g Pays chef de file : Suède. CMD : Institutet för Vatten-och Luftvardsforskning, Stockholm.

^h Équipe dirigée par le Centre européen de l'environnement et de la santé de l'Organisation mondiale de la Santé, Bonn (Allemagne) ; les principales dépenses de coordination sont prises en charge par le Centre.

ⁱ Centre hébergé par l'International Institute for Applied Systems Analysis, Laxenburg (Autriche).

^j Marge de 3 % au titre des dépenses d'appui aux programmes, qui représentent 68 700 dollars.

Tableau 11

Barème des contributions au fonds d'affectation spéciale recommandé pour les activités de base non visées par le Protocole EMEP pour 2024

<i>Partie à la Convention^a</i>	<i>Taux de contribution au budget de l'ONU pour 2021^b (%)</i>	<i>Barème recommandé (%)</i>	<i>Contribution recommandée (dollars É.-U.)</i>
<i>Pays non membres de l'Union européenne</i>			
Albanie	0,008	0,023	548
Arménie	0,007	0,020	479
Azerbaïdjan	0,030	0,087	2 055
Bélarus	0,041	0,119	2 808
Bosnie-Herzégovine	0,012	0,035	822
Fédération de Russie	1,866	5,419	127 821
Géorgie	0,008	0,023	548
Islande	0,036	0,105	2 466
Kazakhstan	0,133	0,386	9 110
Kirghizistan	0,002	0,006	137
Liechtenstein	0,010	0,029	685
Macédoine du Nord	0,007	0,020	479
Monaco	0,011	0,032	753
Monténégro	0,004	0,012	274
Norvège	0,679	1,972	46 511
République de Moldova	0,005	0,015	342
Royaume-Uni	4,375	12,706	299 687
Serbie	0,032	0,093	2 192
Suisse	1,134	3,293	77 679
Türkiye	0,845	2,454	57 882
Ukraine	0,056	0,163	3 836
<i>Pays membres de l'Union européenne</i>			
Allemagne	6,111	17,747	418 603
Autriche	0,679	1,972	46 511
Belgique	0,828	2,405	56 718
Bulgarie	0,056	0,163	3 836
Chypre	0,036	0,105	2 466
Croatie	0,091	0,264	6 233
Danemark	0,553	1,606	37 880
Espagne	2,134	6,197	146 179
Estonie	0,044	0,128	3 014
Finlande	0,417	1,211	28 564
France	4,318	12,540	295 782
Grèce	0,325	0,944	22 262
Hongrie	0,228	0,662	15 618
Irlande	0,439	1,275	30 071
Italie	3,189	9,261	218 446
Lettonie	0,050	0,145	3 425
Lituanie	0,077	0,224	5 274
Luxembourg	0,068	0,197	4 658
Malte	0,019	0,055	1 301

<i>Partie à la Convention^a</i>	<i>Taux de contribution au budget de l'ONU pour 2021^b (%)</i>	<i>Barème recommandé (%)</i>	<i>Contribution recommandée (dollars É.-U.)</i>
Pays-Bas (Royaume des)	1,377	3,999	94 324
Pologne	0,837	2,431	57 334
Portugal	0,353	1,025	24 180
Roumanie	0,312	0,906	21 372
Slovaquie	0,155	0,450	10 617
Slovénie	0,079	0,229	5 411
Suède	0,871	2,530	59 663
Tchéquie	0,340	0,987	23 290
Union européenne	-	3,33	78 545
Total	33,287	100,000	2 358 700

Notes :

^a Canada et États-Unis d'Amérique : contributions volontaires.

^b Voir la résolution 76/238 de l'Assemblée générale relative au barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'ONU.

Tableau 12

Contributions versées en 2022 et 2023 pour la promotion et l'application de la Convention (fonds d'affectation spéciale E112 et E380), au 25 septembre 2023

(En dollars des États-Unis)

<i>Pays</i>	<i>Contributions de 2022</i>	<i>Contributions de 2023</i>	<i>Notes</i>
Allemagne	140 574	98 431	Appui à l'élaboration de cours d'apprentissage en ligne, à l'organisation d'un atelier sur l'estimation des émissions provenant des transports routiers et à la participation de représentants à la quarante-deuxième session de l'Organe exécutif
Conseil des ministres des pays nordiques		86 968	Appui à l'élaboration d'une version russe du cours d'apprentissage en ligne sur la déclaration des émissions au titre de la Convention
Norvège	30 233		Appui à l'application de la Convention dans la région de l'EOCAC
Suisse	101 937		Application de la Convention dans les pays d'Asie centrale et en Azerbaïdjan, et participation des représentants de ces pays aux travaux menés au titre de la Convention
Union européenne		239 721	Appui à l'application de la Convention dans la région de l'EOCAC – Phase III
Total	272 744	425 121	

Abréviations : EOCAC = Europe orientale, Caucase et Asie centrale.

Tableau 13

Dépenses engagées en 2022 et 2023 pour la promotion et l'application de la Convention (fonds d'affectation spéciale E112 et E380) (estimation au 25 septembre 2023)

(En dollars des États-Unis)

<i>Rubrique</i>	<i>Dépenses de 2022</i>	<i>Dépenses de 2023</i>	<i>Description</i>
Appui en personnel et consultants	485 248	330 098	Activités visées aux sections IV et V du plan de travail
Services contractuels	72 920	2 085	
Frais de fonctionnement et autres coûts directs	34 982	16 135	
Voyages (personnel, consultants, participants)	58 884	18 729	
Coûts directs et indirects liés à la propriété intellectuelle	6 000		
Total partiel	658 034	367 047	
Dépenses d'appui aux programmes de l'ONU (7 ou 13 %)	60 688	43 969	
Total	718 721	411 016	

Tableau 14

Projet de budget 2024-2025 pour les activités de renforcement des capacités relatives à la promotion et à l'application de la Convention (sect. IV du plan de travail)

(En dollars des États-Unis)

<i>Rubrique</i>	<i>Coûts estimatifs 2024</i>	<i>Coûts estimatifs 2025</i>
Personnel et consultants	423 550	423 550
Services contractuels	236 425	236 425
Frais de fonctionnement et autres coûts directs	42 838	42 838
Voyages (personnel, consultants, participants)	90 650	90 650
Total partiel	793 463	793 463
Dépenses d'appui aux programmes de l'ONU (13 ou 7 %)	79 346	79 346
Total	872 809	872 809

Tableau 15

Projet de budget 2024-2025 pour la communication, la sensibilisation et la coopération (sect. V du plan de travail)

(En dollars des États-Unis)

<i>Rubrique</i>	<i>Coûts estimatifs 2024</i>	<i>Coûts estimatifs 2025</i>
Personnel et consultants	284 351	284 351
Services contractuels	26 625	26 625
Frais de fonctionnement et autres coûts directs	16 188	16 188
Voyages (personnel, consultants, participants)	2 250	2 250
Total partiel	329 414	329 414
Dépenses d'appui aux programmes de l'ONU (13 ou 7 %)	32 941	32 941
Total	362 355	362 355

Tableau 16

Besoins en ressources pour les activités intergouvernementales en 2025, non couverts par le budget ordinaire de l'ONU²

(En dollars des États-Unis)

<i>Activité</i>	<i>Objet de dépense</i>	<i>Coûts estimatifs (y compris les dépenses d'appui aux programmes de l'ONU (13 %))</i>
1. Prise de décisions et quarante-cinquième session de l'Organe exécutif (sect. VI du plan de travail^a)		
1.1 Dispositions et appui logistiques (un agent des services généraux à 20 % de l'équivalent plein temps, y compris frais de bureau, frais informatiques et autres dépenses administratives)	Dépenses de personnel et coûts connexes	43 415
1.2 Voyage des participants ^b	Frais de voyage	50 000
Total partiel 1		93 415
2. Travaux relatifs aux politiques et soixante-troisième session du Groupe de travail des stratégies et de l'examen (sect. II et VI du plan de travail^a)		
2.1 Appui aux présidents et coprésidents des équipes spéciales, traitement des rapports des équipes spéciales en tant que documents officiels et participation aux réunions des équipes spéciales (un administrateur (P3)) à 10 % de l'équivalent plein temps, y compris frais de bureau, frais informatiques et autres dépenses administratives)	Dépenses de personnel et coûts connexes	22 826

² Les estimations sont basées sur les taux de 2023.

<i>Activité</i>	<i>Objet de dépense</i>	<i>Coûts estimatifs (y compris les dépenses d'appui aux programmes de l'ONU (13 %))</i>
2.2 Appui au Bureau du Groupe de travail des stratégies et de l'examen et aux groupes spéciaux (un P3 à 30 % de l'équivalent plein temps, y compris frais de bureau, frais informatiques et autres dépenses administratives)	Dépenses de personnel et coûts connexes	68 478
2.3 Information sur les stratégies et les politiques (un P3 à 10 % de l'équivalent plein temps, y compris frais de bureau, frais informatiques et autres dépenses administratives)	Dépenses de personnel et coûts connexes	22 826
2.4 Voyages du personnel (billets d'avion et indemnité journalière de subsistance pour la participation à deux réunions d'équipes spéciales en Europe)	Frais de voyage	5 650
2.5 Voyages de participants ^b	Frais de voyage	50 000
2.6 Dispositions et appui logistiques (un agent des services généraux à 20 % de l'équivalent plein temps, y compris frais de bureau, frais informatiques et autres dépenses administratives)	Dépenses de personnel et coûts connexes	43 415
Total partiel 2		213 195
3. Activités scientifiques et onzième session commune de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets (sect. I et VI du plan de travail^a)		
3.1 Appui aux présidents et coprésidents des équipes spéciales, traitement des rapports des équipes spéciales en tant que documents officiels et participation aux réunions des équipes spéciales (un P3 à 20 % de l'équivalent plein temps, y compris frais de bureau, frais informatiques et autres dépenses administratives)	Dépenses de personnel et coûts connexes	45 652
3.2 Organisation de la onzième session commune selon des modalités hybrides (plateforme d'interprétation simultanée à distance)	Coûts afférents à des conférences	7 850
3.3 Dispositions et appui logistiques (un agent des services généraux à 20 % de l'équivalent plein temps, y compris frais de bureau, frais informatiques et autres dépenses administratives)	Dépenses de personnel et coûts connexes	43 415
3.4 Voyages de participants ^b	Frais de voyage	50 000
3.5 Voyages du personnel (billets d'avion et indemnité journalière de subsistance pour la participation à deux réunions d'équipes spéciales en Europe)	Frais de voyage	5 650
3.6 Appui aux bureaux élargis de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets (un P3 à 10 % de l'équivalent plein temps et un agent des services généraux à 10 % de l'équivalent plein temps, y compris frais de bureau, frais informatiques et autres dépenses administratives)	Dépenses de personnel et coûts connexes	22 826 21 707
3.7 Organisation de la réunion du Bureau élargi selon des modalités hybrides (WebEx)	Coûts afférents à des conférences	2 000
3.8 Mobilisation de ressources et engagement de 12 partenaires d'exécution (appui en personnel à 60 % de l'équivalent temps plein : un P3 à 30 % de l'équivalent temps plein et un agent des services généraux à 30 % de l'équivalent temps plein, y compris frais de bureau, frais informatiques et autres dépenses administratives)	Dépenses de personnel et coûts connexes	68 478 65 122
Total partiel 3		332 700
4. Contrôle du respect des dispositions au titre des Protocoles à la Convention (sect. III et VI du plan de travail^a)		
4.1 Préparatifs de fond et administratifs pour des réunions du Comité d'application : établissement des documents, correspondance et suivi avec les Parties concernées, compilation du projet de rapport à l'Organe exécutif, tenue à jour d'un site Web protégé (un P3 à 50 % de l'équivalent plein temps, y compris frais de bureau, frais informatiques et autres dépenses administratives).	Dépenses de personnel et coûts connexes	114 130

<i>Activité</i>	<i>Objet de dépense</i>	<i>Coûts estimatifs (y compris les dépenses d'appui aux programmes de l'ONU (13 %))</i>
4.2 Examen des données d'émission fournies par le CIPE, recensement des cas de non-conformité potentielle, communication avec les Parties concernées pour obtenir des éclaircissements, élaboration et soumission des renvois au Comité et des notifications aux Parties (un P3 à 20 % de l'équivalent plein temps, y compris frais de bureau, frais informatiques et autres dépenses administratives)	Dépenses de personnel et coûts connexes	45 652
4.3 Voyages du personnel (billets d'avion et indemnités journalières de subsistance pour participer à une réunion du Comité en Europe)	Frais de voyage	3 390
Total partiel 4		163 172
5. Fourniture de conseils et d'appui juridiques et procéduraux (plusieurs sections du plan de travail) (un P3 à 20 % de l'équivalent plein temps, y compris frais de bureau, frais informatiques et autres dépenses administratives)	Dépenses de personnel et coûts connexes	45 652
Total partiel 5		45 652
Total		848 133

^a Projet de plan de travail pour 2024-2025 relatif à l'application de la Convention (ECE/EB.AIR/2023/1).

^b Billets et indemnités journalières de subsistance pour 10 représentants d'Europe de l'Est, du Caucase et d'Asie centrale et 5 représentants de pays des Balkans occidentaux.

Tableau 17

Montant récapitulatif des ressources nécessaires pour l'exécution du projet de plan de travail 2024-2025 pour l'application de la Convention^a (à l'exclusion des dépenses couvertes par le budget ordinaire de l'ONU)

(En dollars des États-Unis)

<i>Activité</i>	<i>Ressources nécessaires^b</i>		<i>Mécanisme de financement</i>
	<i>2024</i>	<i>2025</i>	
I. Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (sect. I du plan de travail)	2 358 700 (voir tableau 2 ci-dessus)	2 358 700	Contributions obligatoires à l'EMEP indiquées dans le tableau 3 ci-dessus
II. Activités de base non visées par le Protocole relatif au financement à long terme du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (sect. I du plan de travail)	2 358 700 (voir tableau 10 ci-dessus)	2 358 700	Contributions volontaires recommandées au titre de la décision 2002/1, indiquées dans le tableau 11 ci-dessus, et contributions directes en nature des Parties
III. Activités intergouvernementales (sect. I, II, III et VI du plan de travail)	691,000c (voir tableau 16 ci-dessus)	848 133	Contributions volontaires recommandées ^d
IV. Activités de renforcement des capacités (sect. IV du plan de travail)	872 809 (voir tableau 14 ci-dessus)	872 809	Contributions volontaires de Parties et d'organisations partenaires
V. Coopération, sensibilisation et communication (sect. V du plan de travail)	362 355 (voir tableau 15 ci-dessus)	362 355	Contributions volontaires de Parties et d'organisations partenaires
Total	6 643 564	6 800 697	

^a ECE/EB.AIR/2023/1.

^b Y compris les dépenses d'appui aux programmes de l'ONU (7 ou 13 %).

^c Cette estimation tient compte des ressources fournies par l'Allemagne dans le cadre du Programme des administrateurs auxiliaires.

^d Une proposition de barème figure dans le document informel d'accompagnement.

Annexe

Projet d'annexe visée à l'article 4 du Protocole relatif au financement à long terme du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe

À partir de 2024, les contributions obligatoires pour le partage des coûts de financement de l'EMEP seront calculées sur la base du barème établi dans le tableau ci-après**.

<i>Partie contractante</i>	<i>(%)</i>
Albanie	0,0232
Arménie	0,0203
Bélarus	0,1191
Bosnie-Herzégovine	0,0348
Canada	Contribution volontaire
Géorgie	0,0232
Liechtenstein	0,0290
Monaco	0,0319
Monténégro	0,0116
Macédoine du Nord	0,0203
Norvège	1,9719
République de Moldova	0,0145
Fédération de Russie	5,4191
Serbie	0,0929
Suisse	3,2933
Türkiye	2,4540
Ukraine	0,1626
Royaume-Uni	12,7056
États-Unis	Contribution volontaire
Autriche	1,9719
Belgique	2,4046
Bulgarie	0,1626
Croatie	0,2643
Chypre	0,1045
Tchéquie	0,9874
Danemark	1,6060
Estonie	0,1278
Finlande	1,2110
France	12,5401
Allemagne	17,7472
Grèce	0,9438
Hongrie	0,6621
Irlande	1,2749

** L'ordre dans lequel les Parties contractantes sont mentionnées dans la présente annexe correspond au système de partage des coûts défini par l'Organe exécutif de la Convention. Cette énumération est donc une particularité propre au Protocole de l'EMEP.

<i>Partie contractante</i>	<i>(%)</i>
Italie	9,2613
Lettonie	0,1452
Lituanie	0,2236
Luxembourg	0,1975
Malte	0,0552
Pays-Bas (Royaume des)	3,9990
Pologne	2,4308
Portugal	1,0252
Roumanie	0,9061
Slovaquie	0,4501
Slovénie	0,2294
Espagne	6,1974
Suède	2,5295
Union européenne	3,3300
Total	99,4163
